Magistère de Nancy

Par **Leti62**, le **24/03/2013** à **14:34**

Bonjour,
Je songe à postuler au magistère de Nancy cet été. Bien qu'ayant parcouru le site du magistère, la plaquette et les forums, je ne suis pas parvenue à trouver une description des cours qui y sont enseignés. Je sais que sont dispensés les cours de L3 classiques ainsi que des cours de langue mais qu'en est-il des enseignements propres au magistère ? Enfin, en ce qui concerne le M2 en Erasmus, la fac et le pays sont-ils prédéterminés ?
En espérant qu'un étudiant du magistère se promène par ici ... [smile25]

Par **bulle**, le **24/03/2013** à **15:09**

Bonjour,

Pour la fac et le pays, il me semble que vous pouvez choisir en fonction de vos notes et donc de votre "classement".

Par **xaavier**, le **24/03/2013** à **16:45**

Bonjour,

Les enseignements propres au magistère en L3:

-Premier semestre:
*Droit anglais
*Droit allemand
*Anglais des affaires
*Comptabilité

-Second semestre:
*Fiscalité européenne
*Techniques de financement des entreprises
*Pratique européenne du droit des affaires
*Conférences

Pour le M2 dans le cadre du programme Erasmus, il existe une liste de partenariats. Mais rien

ne t'empêche d'aller dans une autre fac ou de faire un LLM, mais les démarches et les frais de scolarité seront à ta charge.

J'espère avoir été le plus clair possible !

Bonne journée.

Par **Leti62**, le **24/03/2013** à **22:49**

Merci bcp pour vos réponses, en particulier Xaavier. Tu es actuellement étudiant au magistère ?
En ce qui concerne le droit allemand, je suppose que si l'on choisit la langue espagnol comme langue 2 ce sont des cours de droit espagnol qui seront dispensé.
Pour ce qui est des cours communs à la L3 classique, les étudiants suivent-ils tous les cours ou sont-ils dispensés de certains ? (cela peut paraître bête comme question si tel n'est pas le cas mais il se trouve qu'en bi-licence de doit franco-espagnol, filière dans laquelle je suis actuellement, c'est comme cela que ça se passe puisque l'on est orienté vers une carrière de droit international privé ou de droit des affaires)

Encore une fois, merci pour ta réponse

Par **xaavier**, le **24/03/2013** à **23:03**

Oui je suis actuellement étudiant en deuxième année de magistère.

Non, les cours de droit allemand sont dispensés à tous les étudiants en français.
Le cours de droit espagnol est dispensé en M1.

Par rapport à la L3 "classique", les enseignements fondamentaux sont les mêmes. Pour le reste, il y a effectivement des cours qui sautent, comme par exemple "informatique documentaire" ou certaines options.

Sinon il faut savoir que le directeur du magistère (M.Gasser) enseigne le droit espagnol. Je suppose donc qu'il appréciera un parcours de droit franco-espagnol comme le tien.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés